

## CFA de l'académie de Versailles

# CAP CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION

UFA de L'Essouriau - Avenue de la Dordogne 91940 Les Ulis

### OBJECTIFS

Le conducteur d'installation de production est chargé d'assurer la conduite en production d'une installation industrielle. Selon la complexité de celle-ci, il intervient dans tout ou partie des situations suivantes :

- Assurer une prise de poste avec passation des consignes ;
- Préparer la production à son poste de travail ;
- Régler l'installation de production sur laquelle il intervient ;
- Lancer la production après aval de la fonction support pilotage ;
- Conduire l'installation, avec réapprovisionnements ;
- Contrôler la qualité des produits au poste.

### CONTENU

Compétences professionnelles :

- Communiquer en situation professionnelle et utiliser l'outil de communication adapté pour rendre compte
- S'informer et informer au cours de l'activité professionnelle
- Préparer le travail au poste
- Conduire l'installation à partir du poste de travail
- Recueillir des données liées au produit et à la production
- Identifier des risques au poste
- Appliquer des modes opératoires conformes aux objectifs de qualité et de sécurité

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie – Education civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement

### PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

### DURÉE

De 800 h

### DATES

Date de début : 31 août 2025

Date de fin : 29 juin 2027

### PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Ce CAP se prépare en deux années après la classe de troisième des collèves.

### NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

### VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme  
CAP conducteur d'installations de production

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

## POURSUITE D'ACTIVITÉS

Ce niveau d'emploi peut déboucher, au sein d'une entreprise, vers la conduite de plusieurs installations, voir le pilotage de lignes de production. Avec l'expérience, le titulaire du CAP CIP peut aussi évoluer vers des fonctions liées à la maintenance des équipements.

La reconnaissance, par la validation des acquis de l'expérience, des compétences acquises contribuera également à élargir ses possibilités d'évolution professionnelle.

Le diplôme peut aussi permettre de poursuivre une formation professionnelle en préparant un baccalauréat professionnel (par exemple le baccalauréat Pilote de ligne de production ou le baccalauréat Maintenance des équipements industriels)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche RNCP 36429](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

## COÛT

Reste à charge 0 €

## FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

## DOMAINES PROFESSIONNELS

- Production industrielle

## CONTACT

M. Nabil Chakib

Mail : [Nabil.chakib@ac-versailles.fr](mailto:Nabil.chakib@ac-versailles.fr)

Tél : 01.64.86.82.68

## RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

[charleen.courtois@ac-versailles.fr](mailto:charleen.courtois@ac-versailles.fr)

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

## MIXITÉ DE PUBLIC

Formation proposée en mixité de public : scolaires et apprentis.

